

Fonds de revenu énergétique Dynamique

Rapport annuel de la direction sur le rendement du Fonds

Pour l'exercice clos le 30 juin 2026

Le présent rapport annuel de la direction sur le rendement du Fonds contient des faits saillants financiers, mais ne contient pas les états financiers annuels complets du fonds d'investissement. Vous pouvez obtenir sans frais un exemplaire des états financiers annuels en composant le 1-800-268-8186, en consultant notre site Web à l'adresse www.dynamique.ca ou celui de SEDAR+ à l'adresse www.sedarplus.ca, ou en nous écrivant à l'adresse suivante : Gestion d'actifs 1832 S.E.C., 40, Temperance Street, 16th Floor, Toronto (Ontario) M5H 0B4.

Les porteurs de titres peuvent également communiquer avec nous de la même façon afin d'obtenir un exemplaire des états financiers intermédiaires du Fonds, des politiques et procédures relatives aux votes par procuration, du dossier de vote par procuration ou de l'information trimestrielle sur le portefeuille du fonds d'investissement.

Gestion d'actifs 1832 S.E.C. est le gestionnaire (le « gestionnaire ») du Fonds. Dans le présent document, les termes « nous », « notre », « nos » et « gestionnaire » désignent Gestion d'actifs 1832 S.E.C., et le terme « Fonds » désigne le Fonds de revenu énergétique Dynamique.

Dans le présent document, les termes « valeur liquidative » et « valeur liquidative par part » désignent la valeur liquidative établie aux termes de la partie 14 du *Règlement 81-106 sur l'information continue des fonds d'investissement* (le « Règlement 81-106 »), et les termes « actif net » et « actif net par part » désignent le total du capital ou l'actif net attribuable aux porteurs de parts du Fonds établi aux termes des Normes IFRS de comptabilité.

Mise en garde relative aux énoncés prospectifs

Certaines rubriques du présent rapport, notamment la rubrique « Événements récents », peuvent contenir des énoncés prospectifs concernant le Fonds et les fonds sous-jacents (le cas échéant) y compris des énoncés relatifs à leur stratégie, à leurs risques, à leur rendement prévu, à leur situation et aux événements. Les énoncés prospectifs comprennent des énoncés de nature prévisionnelle qui dépendent de conditions ou d'événements futurs ou qui s'y rapportent, ou qui contiennent des termes comme « prévoir », « s'attendre à », « compter », « planifier », « croire », « estimer », « projeter » ainsi que d'autres termes semblables ou les formes négatives de ces termes.

En outre, tout énoncé concernant le rendement futur, les stratégies ou les perspectives, ainsi que les mesures futures que pourrait prendre le Fonds, est également considéré comme étant un énoncé prospectif. Les énoncés prospectifs sont fondés sur les prévisions et les projections actuelles à l'égard d'éléments généraux futurs concernant l'économie, la politique et les marchés, comme les taux d'intérêt, les taux de change, les marchés boursiers et financiers et le contexte économique général; dans chaque cas, on suppose que les lois et règlements ainsi que les

impôts applicables ne font l'objet d'aucune modification. Les prévisions et les projections ayant trait à des événements futurs sont fondamentalement exposées, entre autres, à des risques et incertitudes, dont certains peuvent être imprévisibles. Par conséquent, les hypothèses relatives à la conjoncture économique future et à d'autres facteurs peuvent se révéler inexactes à une date ultérieure.

Les énoncés prospectifs ne constituent pas des garanties du rendement futur, et les résultats et événements réels pourraient différer sensiblement de ceux mentionnés de manière implicite ou explicite dans tout énoncé prospectif du Fonds. Divers facteurs importants peuvent expliquer ces écarts, notamment la conjoncture économique et politique et les conditions des marchés en Amérique du Nord et à l'échelle internationale, comme les taux de change et les taux d'intérêt, les activités des marchés boursiers et financiers mondiaux, la concurrence, les changements technologiques, l'évolution des relations entre gouvernements, les procédures judiciaires ou réglementaires inattendues et les catastrophes. Nous insistons sur le fait que la liste de facteurs importants qui précède n'est pas exhaustive. Certains de ces risques et incertitudes et d'autres facteurs sont décrits dans le prospectus simplifié du Fonds sous la rubrique « Facteurs de risque ».

Nous invitons le lecteur à considérer avec une attention particulière ces facteurs, entre autres, avant de prendre une décision de placement. Nul ne devrait se fier outre mesure aux énoncés prospectifs. De plus, il importe de savoir que le Fonds n'a pas l'intention de mettre à jour les énoncés prospectifs à la lumière de nouveaux renseignements, d'événements futurs ou autres, avant la publication du prochain rapport de la direction sur le rendement du Fonds, et que les énoncés prospectifs ne s'appliquent qu'en date du présent rapport de la direction sur le rendement du Fonds.

Objectif et stratégies de placement

L'objectif de placement du Fonds consiste à dégager un revenu élevé et une plus-value du capital à long terme en investissant surtout dans des titres de participation de sociétés canadiennes actives dans les domaines de l'énergie ou de l'énergie alternative.

Le Fonds investit surtout dans des titres de participation de sociétés canadiennes actives dans le domaine général de l'énergie. Les fiducies de revenu vouées au domaine de l'énergie et les sociétés qui versent des dividendes investissent dans l'exploitation, la production ou la vente de marchandises telles que les combustibles fossiles, les métaux, les minéraux, l'énergie éolienne et leurs sous-produits, de même que dans les services intermédiaires et les services publics d'énergie, comme les pipelines, l'électricité et l'eau. Le Fonds peut également investir dans les titres à revenu fixe d'entreprises qui exercent des activités liées au secteur de l'énergie.

En règle générale, le Fonds adopte une approche de placement plus concentrée qui privilégie un portefeuille adéquatement diversifié, composé de différentes sociétés qui répondent à des exigences établies. Un titre peut être vendu lorsque le conseiller en valeurs estime que ses caractéristiques initiales, y compris les critères d'évaluation, ne sont plus attrayantes.

L'objectif et les stratégies de placement du Fonds sont décrits dans le prospectus simplifié du Fonds.

Risque

Les risques associés au Fonds sont décrits dans le prospectus simplifié. Aucun changement important pouvant avoir une incidence sur le niveau de risque global du Fonds n'a eu lieu au cours du dernier exercice.

Résultats d'exploitation

Pour l'exercice clos le 30 juin 2026 (la « période »), le rendement total des parts de série A du Fonds s'est établi à 23,9 %. Les rendements du Fonds sont présentés déduction faite des frais de gestion et des charges de toutes les séries, contrairement au rendement de l'indice de référence du Fonds, qui est fondé sur le rendement d'un indice ne comportant ni frais ni charges. Le rendement des autres séries du Fonds est semblable à celui de la série A, et tout écart de rendement entre les séries résulte essentiellement des différences entre les frais de gestion, les charges d'exploitation et les autres charges imputables à chaque série. Veuillez consulter la rubrique « Rendement passé » pour obtenir le rendement des autres séries du Fonds.

Au cours de la même période, le rendement de l'indice composé S&P/TSX, indice de référence général du Fonds, a été de 32,9 %. Conformément au Règlement 81-106, nous avons établi une comparaison avec cet indice général afin de vous aider à comprendre le rendement du Fonds par rapport à celui de l'ensemble du marché, mais nous tenons à préciser que le mandat du Fonds peut différer considérablement de celui de l'indice présenté.

L'indice de référence du Fonds, l'indice plafonné de l'énergie S&P/TSX, a affiché un rendement de 46,1 % au cours de la même période. Nous avons inclus cette comparaison, qui reflète plus étroitement les secteurs du marché ou les catégories d'actifs dans lesquels le Fonds investit, afin de fournir une comparaison plus utile avec le rendement du Fonds.

Les titres du secteur de l'énergie ont gagné 46,1 % au cours de la période, mesuré par l'indice plafonné de l'énergie S&P/TSX, même si le prix du pétrole (West Texas Intermediate) a augmenté, passant de 65 \$ à 69 \$. Les prix du pétrole ont stagné à la première moitié de la période, après que l'OPEP+ a exprimé son intention d'augmenter l'offre, ce qu'elle a ensuite annoncé en novembre. L'offre était au cœur des préoccupations au deuxième semestre de 2025, même si les États-Unis ont commencé à augmenter leur présence militaire dans les Caraïbes, le président Trump insistant de plus en plus pour qu'un changement de régime s'opère au Venezuela. Le ton a brusquement changé au début de l'année, les États-Unis ayant lancé une opération militaire qui leur a dans les faits permis d'exercer le contrôle sur le gouvernement et l'industrie pétrolière du Venezuela. Peu après, les États-Unis et

Israël ont lancé des frappes aériennes sur l'Iran, tuant plusieurs hauts responsables iraniens. Cela a déclenché une série d'événements menant à la guerre entre ces nations et à la fermeture du détroit d'Ormuz, qui demeurerait fermé à la fin de la période, avec de brèves périodes d'ouverture permettant le passage de certains navires. La fermeture a eu une incidence importante sur les marchés pétroliers, puisqu'environ 20 % du pétrole mondial passe par le détroit d'Ormuz. Au plus fort des tensions, les prix du pétrole ont atteint un peu moins de 120 dollars le baril, mais ont commencé à reculer lorsque le conflit est entré dans une phase diplomatique.

La hausse des prix du pétrole a entraîné une forte reprise des actions de l'énergie au cours de la période. Alors que les prix du pétrole ont reculé au dernier trimestre de la période, à mesure que le pétrole bloqué à bord des pétroliers était débloqué dans le détroit pendant une période de cessez-le-feu et de négociations en vue d'un protocole d'entente, les actions n'ont pas connu de recul aussi marqué que cette matière première, compte tenu des risques géopolitiques élevés et du fait que les prix du pétrole sont restés dans une fourchette permettant aux producteurs d'énergie de continuer à générer des flux de trésorerie importants. Les sociétés sont également demeurées rigoureuses en matière de dépenses d'investissement, adoptant une stratégie axée sur l'actionnaire qui vise la distribution de dividendes et le rachat d'actions.

Le Fonds a affiché un rendement inférieur à celui de son indice de référence au cours de la période, grâce à la sélection de titres. La trésorerie a également été un frein au cours de la période en raison de la bonne performance du secteur, tandis que la couverture de change a également été un léger frein. La couverture de change est utilisée pour gérer la volatilité au sein du Fonds, plutôt que comme source de rendements supplémentaires. Au sein du secteur, les sociétés énergétiques américaines étaient surpondérées dans le Fonds, lesquelles étaient absentes de l'indice canadien. La sélection des titres au Canada a également nui au rendement, principalement en raison de la sous-pondération d'une seule société, Cenovus, qui représente plus de 10 % de l'indice de référence. Cenovus a obtenu le meilleur rendement de l'indice et a été ajoutée au portefeuille plus tard au cours de la période, après une bonne partie de sa forte progression, mais sur la base de données opérationnelles solides et confirmées.

Bien que les sociétés canadiennes du secteur de l'énergie aient affiché un rendement inférieur à celui de l'indice de référence, elles ont tout de même été le principal contributeur au rendement du Fonds, terminant la période en hausse de plus de 30 %. Les placements américains ont également contribué de façon significative, avec des rendements tout juste inférieurs à 20 %. Le rendement a été relativement général, les producteurs affichant un rendement légèrement supérieur aux infrastructures énergétiques.

Parmi les titres qui ont contribué au rendement de façon notable au cours de la période, mentionnons Whitecap Resources, Headwater Exploration et Suncor Energy. Cenovus Energy, Schlumberger et BP PLC ont nui au rendement.

En ce qui concerne la répartition, l'exposition du portefeuille aux producteurs canadiens a été réduite en faveur des sociétés

américaines et européennes. Les États-Unis ont connu les plus importants ajouts, tant parmi les producteurs que dans l'infrastructure, tandis que l'ajout européen était une société intégrée italienne.

La valeur liquidative du Fonds a augmenté, passant de 188,8 millions de dollars au 30 juin 2025 à 207,1 millions de dollars au 30 juin 2026. Cette variation s'explique par des rachats nets de 16,9 millions de dollars, par des gains sur les placements de 42,0 millions de dollars et par des distributions en trésorerie de 6,8 millions de dollars. Les résultats des placements du Fonds comprennent des revenus et des charges qui fluctuent d'un exercice à l'autre. Les revenus et les charges du Fonds ont varié par rapport à l'exercice précédent, principalement du fait des variations de l'actif net moyen, de l'activité du portefeuille et des changements dans les placements porteurs de revenu.

Certaines séries du Fonds peuvent, le cas échéant, verser des distributions selon un taux établi par le gestionnaire. Si le montant global des distributions versées par une série est supérieur à la tranche du revenu net et des gains en capital nets réalisés attribuée à la série en question, l'excédent constitue un remboursement de capital. Le gestionnaire estime que ce remboursement de capital n'a pas d'incidence importante sur la capacité du Fonds à mettre en œuvre sa stratégie de placement ou à atteindre ses objectifs de placement.

Événements récents

Aucun événement récent n'a eu ou n'est susceptible d'avoir une incidence importante sur le Fonds.

Opérations avec des parties liées

Le gestionnaire est une filiale en propriété exclusive de La Banque de Nouvelle-Écosse (la « Banque Scotia »). La Banque Scotia détient aussi, directement ou indirectement, 100 % du courtier en fonds communs de placement Placements Scotia Inc. et du courtier en placement Scotia Capitaux Inc. (qui comprend les entités ScotiaMcLeod et Scotia iTRADE).

Le gestionnaire peut effectuer des opérations ou conclure des accords au nom du Fonds avec d'autres membres de la Banque Scotia ou certaines sociétés affiliées ou rattachées au gestionnaire (chacune une « partie liée »). Toutes les opérations entre le Fonds et les parties liées sont conclues dans le cours normal des activités et dans des conditions de concurrence normales.

Cette rubrique a pour but de décrire brièvement toutes les opérations du Fonds avec des parties liées.

Frais de gestion

Le gestionnaire est responsable de la gestion et des activités courantes du Fonds. Certaines séries du Fonds paient des frais de gestion au gestionnaire en contrepartie des services décrits à la rubrique « Frais de gestion » du présent document. Les frais de gestion correspondent à un pourcentage annualisé de la valeur liquidative de chaque série du Fonds. Ils sont comptabilisés et calculés quotidiennement et payés chaque mois.

Frais d'administration à taux fixe et frais du Fonds

Le gestionnaire assume les charges d'exploitation du Fonds autres que les frais du Fonds. En contrepartie, le Fonds paie au gestionnaire des frais d'administration à taux fixe (les « frais d'administration à taux fixe ») à l'égard de chaque série du Fonds. Ces frais d'administration à taux fixe sont présentés dans les états financiers du Fonds. Les frais d'administration à taux fixe correspondent à un pourcentage déterminé de la valeur liquidative d'une série du Fonds, et ils sont calculés et payés de la même façon que les frais de gestion du Fonds. De plus amples renseignements sur les frais d'administration à taux fixe sont fournis dans le prospectus simplifié du Fonds le plus récent.

En outre, chaque série du Fonds est responsable du paiement de sa quote-part de certaines charges d'exploitation du Fonds (les « frais du Fonds »). De plus amples renseignements sur les frais du Fonds sont fournis dans le prospectus simplifié du Fonds le plus récent.

Le gestionnaire peut, à son gré, abandonner ou absorber une partie des charges d'une série du Fonds. Il peut également cesser sans préavis ces abandons ou absorptions en tout temps.

Services de placement

Certains courtiers inscrits qui distribuent les parts du Fonds sont des parties liées au Fonds et au gestionnaire. Le gestionnaire peut verser une commission de suivi aux courtiers, qui est négociée avec ces derniers et dont le montant varie selon les actifs que leurs clients ont investis dans le Fonds. Au cours de la période, le gestionnaire pourrait également leur verser des commissions de suivi sur les titres achetés ou détenus au moyen d'un compte de courtage réduit.

Autres frais

Le gestionnaire ou ses sociétés affiliées peuvent recevoir des commissions ou réaliser des gains dans le cadre de différents services offerts au Fonds ou de différentes opérations effectuées avec celui-ci, comme des opérations bancaires et des opérations de courtage, de change ou sur instruments dérivés. Le gestionnaire ou ses sociétés affiliées peuvent réaliser un gain de change lorsque les porteurs de parts procèdent à des échanges de parts entre des séries libellées dans des monnaies différentes.

Comité d'examen indépendant

Conformément au *Règlement 81-107 sur le comité d'examen indépendant des fonds d'investissement* (le « Règlement 81-107 »), le gestionnaire a nommé un comité d'examen indépendant (le « CEI ») dont le rôle est d'examiner, le cas échéant, certains cas de conflits d'intérêts soumis par le gestionnaire au nom du Fonds et de formuler des recommandations ou d'approuver la marche à suivre. Le CEI a la responsabilité de surveiller, conformément au Règlement 81-107, les mesures prises par le gestionnaire lorsque celui-ci est en situation de conflit d'intérêts réel ou perçu.

Le CEI peut également approuver certaines fusions entre le Fonds et d'autres fonds et tout changement d'auditeur du Fonds. Sous réserve des dispositions légales sur les sociétés et les valeurs mobilières, l'autorisation des porteurs de titres ne sera pas

sollicitée dans de tels cas, mais un avis écrit leur sera envoyé au moins 60 jours avant la date d'effet d'une fusion ou d'un changement d'auditeur. Pour certaines fusions, l'approbation des porteurs de titres devra toutefois être obtenue.

Le CEI est composé de cinq membres – Stephen J. Griggs (président), Steven Donald, Heather A. T. Hunter, Cecilia Mo et Jim Lampard – tous indépendants du gestionnaire.

Chaque exercice, le CEI prépare et soumet un rapport aux porteurs de titres décrivant son organisation et ses activités et contenant une liste exhaustive de ses directives permanentes. Ces dernières permettent au gestionnaire d'intervenir de façon continue dans un conflit d'intérêts donné, pourvu qu'il se conforme aux politiques et aux procédures établies pour traiter le conflit d'intérêts en question et fasse périodiquement rapport au CEI sur la situation. Ce rapport peut être obtenu gratuitement auprès du gestionnaire ou sur son site Web.

La rémunération du CEI et ses frais raisonnables sont prélevés sur l'actif du Fonds et l'actif des autres fonds d'investissement pour lesquels le CEI agit à titre de comité d'examen indépendant. Chaque membre du CEI reçoit une provision d'honoraires annuelle de 62 000 \$ (77 000 \$ pour le président), en plus du remboursement de ses dépenses pour chaque réunion. La rémunération et les dépenses des membres du CEI, en plus des frais juridiques associés, ont été répartis équitablement par le gestionnaire entre les Fonds pour lesquels le CEI agit à titre de comité d'examen indépendant. La rémunération est essentiellement constituée de la provision d'honoraires annuelle. Les frais du CEI peuvent comprendre des primes d'assurance, des frais de déplacement et des débours raisonnables.

Le CEI a donné les directives permanentes suivantes au gestionnaire relativement aux opérations du Fonds avec des parties liées :

- paiement de commissions et de marges de courtage pour l'exécution d'opérations sur titres à une partie liée qui agit en tant que placeur pour compte et placeur principal pour le compte du Fonds;

- achat ou vente de titres d'un émetteur auprès d'un autre fonds de placement ou à un autre fonds de placement géré par le gestionnaire;
- investissement dans des titres d'émetteurs pour lesquels une partie liée a agi à titre de preneur ferme pour le placement de ces titres et pendant les 60 jours suivant la clôture de ce placement;
- exécution d'opérations de change avec une partie liée pour le compte du Fonds;
- achat de titres d'un émetteur étant une partie liée;
- passation de contrats d'instruments dérivés hors cote au nom du Fonds avec une partie liée;
- externalisation à des parties liées de produits ou de services pouvant être facturés au Fonds;
- acquisition de titres interdits tels qu'ils sont définis dans la réglementation sur les valeurs mobilières;
- conclusion d'opérations hypothécaires avec une partie liée;
- conclusion d'une convention de courtier désigné avec une partie liée;
- conclusion d'une convention de courtier principal avec une partie liée.

Le gestionnaire doit informer le CEI de tout manquement à l'une des exigences des directives permanentes. Celles-ci stipulent notamment que la décision de placement relative à une opération avec une partie liée : a) doit être prise par le gestionnaire sans aucune influence de la part d'une entité liée au gestionnaire et sans tenir compte d'aucune société associée ou affiliée au gestionnaire, b) doit représenter l'appréciation professionnelle du gestionnaire sans aucune autre considération que l'intérêt du Fonds et c) doit être prise conformément aux politiques et aux procédures écrites du gestionnaire. Les opérations exécutées par le gestionnaire dans le cadre des directives permanentes sont par la suite examinées par le CEI pour un contrôle de conformité.

Au cours de la période, le gestionnaire a suivi les directives permanentes du CEI au sujet des opérations avec des parties liées.

Faits saillants financiers

Les tableaux qui suivent présentent les principales informations financières de chaque série du Fonds et ont pour but d'aider le lecteur à comprendre ses résultats pour les périodes indiquées. Ces données sont fournies conformément à la réglementation, et il est possible que ces chiffres ne s'additionnent pas, puisque l'augmentation (la diminution) de l'actif net liée aux activités est fondée sur le nombre moyen de parts en circulation au cours de la période et que tous les autres montants sont établis selon le nombre réel de parts en circulation au moment pertinent. Les notes afférentes aux tableaux figurent à la fin de la rubrique « Faits saillants financiers ».

Actif net par part du Fonds (\$)¹⁾

Pour la période close le	Actif net, à l'ouverture de la période	Augmentation (diminution) liée aux activités					Distributions					Actif net, à la clôture de la période ¹⁾
		Total des revenus	Total des charges	Gains (pertes) réalisés pour la période	Gains (pertes) latents pour la période	Total de l'augmentation (la diminution) liée aux activités ²⁾	Revenus nets de placement (hors dividendes)	Dividendes	Gains en capital	Remboursement de capital	Total des distributions ³⁾	
Série A												
30 juin 2026	14,30	0,63	(0,37)	2,32	0,53	3,11	—	(0,26)	—	(0,82)	(1,08)	16,55
30 juin 2025	14,50	0,71	(0,35)	0,62	(0,08)	0,90	—	—	—	(1,08)	(1,08)	14,30
30 juin 2024	13,15	0,72	(0,35)	0,99	1,01	2,37	—	—	—	(1,08)	(1,08)	14,50
30 juin 2023	13,16	0,81	(0,37)	1,64	(1,00)	1,08	—	—	—	(1,08)	(1,08)	13,15
30 juin 2022	11,57	0,56	(0,33)	0,37	1,83	2,43	—	—	—	(1,08)	(1,08)	13,16
Série F												
30 juin 2026	13,14	0,59	(0,17)	2,30	0,49	3,21	—	(0,33)	—	(0,85)	(1,18)	15,18
30 juin 2025	13,35	0,66	(0,16)	0,55	(0,07)	0,98	—	—	—	(1,18)	(1,18)	13,14
30 juin 2024	12,14	0,67	(0,16)	0,87	0,88	2,26	—	—	—	(1,18)	(1,18)	13,35
30 juin 2023	12,18	0,75	(0,19)	1,54	(1,05)	1,05	—	—	—	(1,18)	(1,18)	12,14
30 juin 2022	10,75	0,52	(0,17)	0,33	1,60	2,28	—	—	—	(1,18)	(1,18)	12,18
Série FT												
30 juin 2026	49,74	2,20	(0,65)	8,54	0,85	10,94	—	(1,25)	—	(2,86)	(4,11)	57,84
30 juin 2025	49,96	2,66	(0,61)	1,86	(1,06)	2,85	—	—	—	(3,85)	(3,85)	49,74
30 juin 2024	44,82	2,62	(0,62)	3,15	2,57	7,72	—	—	—	(3,75)	(3,75)	49,96
30 juin 2023	44,14	2,75	(0,70)	5,60	(4,27)	3,38	—	—	—	(3,46)	(3,46)	44,82
30 juin 2022	37,65	1,86	(0,62)	1,22	3,33	5,79	—	—	—	(2,81)	(2,81)	44,14
Série G												
30 juin 2026	14,37	0,63	(0,35)	2,25	0,59	3,12	—	(0,27)	—	(0,84)	(1,11)	16,61
30 juin 2025	14,58	0,72	(0,33)	0,62	(0,09)	0,92	—	—	—	(1,11)	(1,11)	14,37
30 juin 2024	13,23	0,73	(0,33)	1,01	1,00	2,41	—	—	—	(1,11)	(1,11)	14,58
30 juin 2023	13,25	0,82	(0,36)	1,65	(0,95)	1,16	—	—	—	(1,11)	(1,11)	13,23
30 juin 2022	11,66	0,55	(0,31)	0,38	2,17	2,79	—	—	—	(1,11)	(1,11)	13,25
Série I												
30 juin 2026	10,80	0,48	(0,03)	1,70	0,05	2,20	—	(0,37)	—	(0,74)	(1,11)	12,44
30 juin 2025	11,01	0,53	(0,03)	0,48	(0,12)	0,86	—	—	—	(1,11)	(1,11)	10,80
30 juin 2024	10,04	0,55	(0,03)	0,77	0,86	2,15	—	—	—	(1,11)	(1,11)	11,01
30 juin 2023	10,10	0,62	(0,06)	1,27	(0,95)	0,88	—	—	—	(1,11)	(1,11)	10,04
30 juin 2022	8,96	0,66	(0,07)	0,16	5,01	5,76	—	—	—	(1,11)	(1,11)	10,10
Série O												
30 juin 2026	10,01	0,43	(0,02)	1,32	0,73	2,46	—	(0,34)	—	(0,70)	(1,04)	11,52
30 juin 2025	10,22	0,51	(0,02)	0,41	(0,07)	0,83	—	—	—	(1,05)	(1,05)	10,01
30 juin 2024	9,33	0,52	(0,03)	0,71	0,67	1,87	—	—	—	(1,05)	(1,05)	10,22
30 juin 2023	9,39	0,58	(0,05)	1,15	(0,35)	1,33	—	—	—	(1,05)	(1,05)	9,33
30 juin 2022	8,33	0,48	(0,05)	0,18	0,86	1,47	—	—	—	(1,05)	(1,05)	9,39
Série T												
30 juin 2026	19,83	0,88	(0,53)	3,47	0,22	4,04	—	(0,34)	—	(1,30)	(1,64)	22,77
30 juin 2025	20,17	0,99	(0,49)	0,85	(0,15)	1,20	—	—	—	(1,55)	(1,55)	19,83
30 juin 2024	18,33	1,02	(0,49)	1,40	1,41	3,34	—	—	—	(1,53)	(1,53)	20,17
30 juin 2023	18,28	1,13	(0,52)	2,30	(1,49)	1,42	—	—	—	(1,43)	(1,43)	18,33
30 juin 2022	15,78	0,77	(0,46)	0,51	2,35	3,17	—	—	—	(1,18)	(1,18)	18,28

1) Ces renseignements proviennent des états financiers annuels audités du Fonds. L'actif net par part présenté dans les états financiers peut différer de la valeur liquidative par part. Ces différences sont expliquées à la note 2 afférente aux états financiers du Fonds. La valeur liquidative par part à la clôture de la période est présentée à la rubrique « Ratios et données supplémentaires ».

2) L'actif net par part et les distributions par part sont établis selon le nombre réel de parts en circulation pour une série en particulier au moment pertinent. L'augmentation (la diminution) de l'actif net liée aux activités par part est fonction du nombre moyen pondéré de parts en circulation pour une série donnée au cours de la période.

3) Les distributions ont été versées en trésorerie ou réinvesties dans des parts supplémentaires du Fonds.

Ratios et données supplémentaires

Aux	Total de la valeur liquidative (en milliers de \$) ¹⁾	Nombre de parts en circulation ¹⁾	Ratio des frais de gestion (« RFG ») (%) ²⁾	RFG avant abandon ou absorption des charges (%) ²⁾	Ratio des frais d'opérations (%) ³⁾	Taux de rotation du portefeuille (%) ⁴⁾	Valeur liquidative par part (\$) ¹⁾
Série A							
30 juin 2026	78 561	4 748 225	2,22	2,22	0,10	43,06	16,55
30 juin 2025	86 126	6 021 739	2,22	2,22	0,06	13,75	14,30
30 juin 2024	99 299	6 847 220	2,24	2,24	0,07	17,53	14,50
30 juin 2023	113 873	8 658 369	2,23	2,23	0,12	38,11	13,15
30 juin 2022	140 353	10 665 962	2,24	2,25	0,13	44,11	13,16

FONDS DE REVENU ÉNERGÉTIQUE DYNAMIQUE

Aux	Total de la valeur liquidative (en milliers de \$) ¹⁾	Nombre de parts en circulation ¹⁾	Ratio des frais de gestion (« RFG ») (%) ²⁾	RFG avant abandon ou absorption des charges (%) ²⁾	Ratio des frais d'opérations (%) ³⁾	Taux de rotation du portefeuille (%) ⁴⁾	Valeur liquidative par part (\$) ¹⁾
Série F							
30 juin 2026	118 708	7 821 358	1,05	1,06	0,10	43,06	15,18
30 juin 2025	91 251	6 944 178	1,04	1,04	0,06	13,75	13,14
30 juin 2024	89 901	6 731 943	1,04	1,04	0,07	17,53	13,35
30 juin 2023	102 624	8 453 025	1,05	1,05	0,12	38,11	12,14
30 juin 2022	100 805	8 278 965	1,05	1,06	0,13	44,11	12,18
Série FT							
30 juin 2026	496	8 578	1,04	1,04	0,10	43,06	57,84
30 juin 2025	463	9 308	1,05	1,05	0,06	13,75	49,74
30 juin 2024	331	6 627	1,05	1,08	0,07	17,53	49,96
30 juin 2023	151	3 379	1,05	1,05	0,12	38,11	44,82
30 juin 2022	144	3 251	1,06	1,08	0,13	44,11	44,14
Série G							
30 juin 2026	5 150	309 992	2,10	2,10	0,10	43,06	16,61
30 juin 2025	6 375	443 617	2,11	2,34	0,06	13,75	14,37
30 juin 2024	7 240	496 427	2,11	2,11	0,07	17,53	14,58
30 juin 2023	8 117	613 316	2,12	2,12	0,12	38,11	13,23
30 juin 2022	8 842	667 233	2,09	2,09	0,13	44,11	13,25
Série I							
30 juin 2026	1 019	81 868	0,09	0,09	0,10	43,06	12,44
30 juin 2025	918	85 022	0,09	0,09	0,06	13,75	10,80
30 juin 2024	1 540	139 887	0,09	0,09	0,07	17,53	11,01
30 juin 2023	2 033	202 425	0,09	0,09	0,12	38,11	10,04
30 juin 2022	1 814	179 554	0,08	0,08	0,13	44,11	10,10
Série O							
30 juin 2026	892	77 426	0,04	0,04	0,10	43,06	11,52
30 juin 2025	1 982	198 028	0,05	0,05	0,06	13,75	10,01
30 juin 2024	1 842	180 317	0,05	0,05	0,07	17,53	10,22
30 juin 2023	1 877	201 220	0,05	0,05	0,12	38,11	9,33
30 juin 2022	1 990	211 956	0,04	0,05	0,13	44,11	9,39
Série T							
30 juin 2026	2 241	98 428	2,27	2,30	0,10	43,06	22,77
30 juin 2025	1 694	85 452	2,25	2,25	0,06	13,75	19,83
30 juin 2024	1 895	93 969	2,27	2,29	0,07	17,53	20,17
30 juin 2023	1 741	95 006	2,26	2,26	0,12	38,11	18,33
30 juin 2022	2 044	111 855	2,26	2,27	0,13	44,11	18,28

1) Données à la date de clôture des périodes indiquées.

2) Le ratio des frais de gestion, exprimé en pourcentage annualisé, correspond au rapport entre le total des charges (compte tenu de la taxe de vente et compte non tenu des commissions de courtage et des autres coûts de transactions du portefeuille) de chaque série du Fonds et de la quote-part des charges des fonds sous-jacents (les fonds communs de placement, les FNB et les fonds à capital fixe), le cas échéant, pour la période indiquée, et sa valeur liquidative moyenne quotidienne pour la période.

3) Le ratio des frais d'opérations, exprimé en pourcentage annualisé, correspond au rapport entre les commissions de courtage majorées des autres coûts de transactions du portefeuille, des coûts d'emprunt à court terme et des intérêts sur la dette du Fonds et des fonds sous-jacents, le cas échéant, et la valeur liquidative moyenne quotidienne du Fonds pour la période.

4) Le taux de rotation du portefeuille du Fonds indique le degré d'intervention du conseiller en valeurs. Un taux de rotation de 100 % signifie que le Fonds achète et vend tous les titres de son portefeuille une fois au cours de la période. Plus le taux de rotation du portefeuille d'un Fonds est élevé au cours d'une période, plus les frais d'opérations sont élevés et plus les possibilités qu'un investisseur réalise un gain en capital imposable sont grandes. Il n'y a pas nécessairement de lien entre un taux de rotation élevé et le rendement d'un fonds.

Frais de gestion

Les frais de gestion correspondent à un pourcentage annualisé de la valeur liquidative de chaque série du Fonds. Ils sont comptabilisés et calculés quotidiennement et payés chaque mois. Les frais de gestion couvrent les coûts de gestion du Fonds, les analyses, recommandations et décisions de placement pour le Fonds, l'organisation du placement des titres du Fonds, le marketing et la promotion du Fonds ainsi que la prestation ou l'organisation d'autres services.

La répartition des services reçus en contrepartie des frais de gestion pour chaque série s'établit comme suit, en pourcentage des frais de gestion :

	Frais de gestion (%)	Rémunération des courtiers (%)	Autres [†] (%)
Série A	1,85	51,6	48,4
Série F	0,85	—	100,0
Série FT	0,85	—	100,0
Série G	1,85	48,5	51,5
Série I*	s. o.	—	—
Série O*	s. o.	—	—
Série T	1,85	52,1	47,9

* Les frais de gestion de cette série sont négociés et payés directement par les porteurs de parts concernés et non par le Fonds.

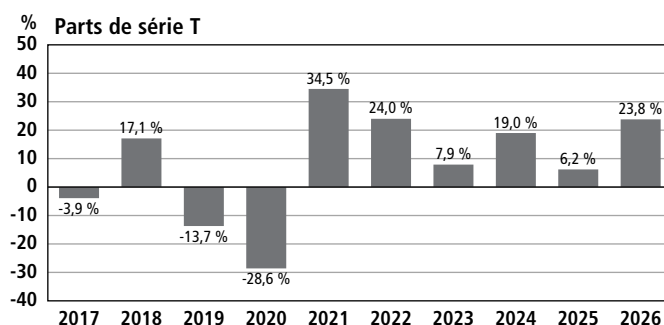
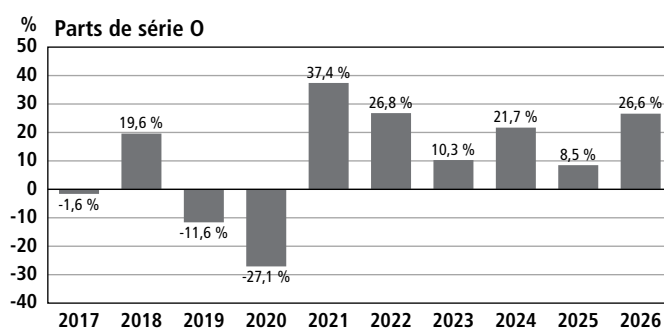
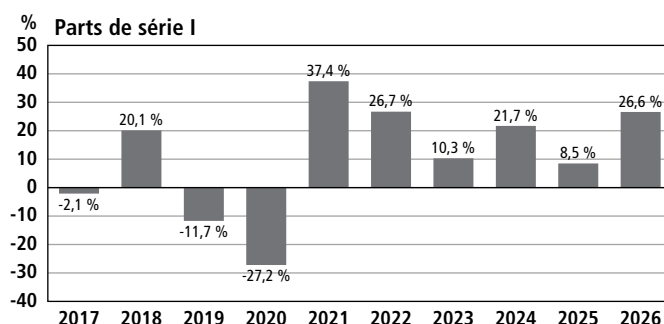
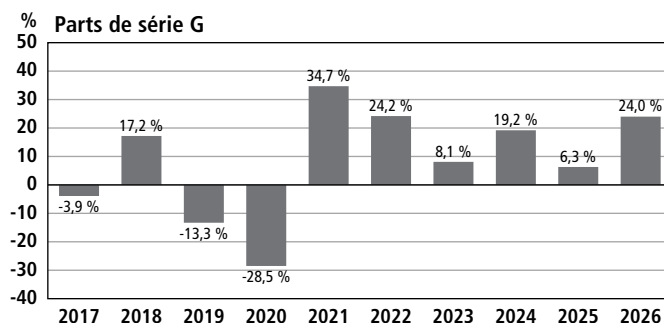
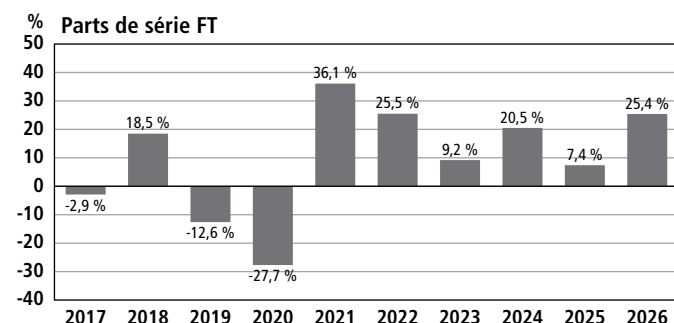
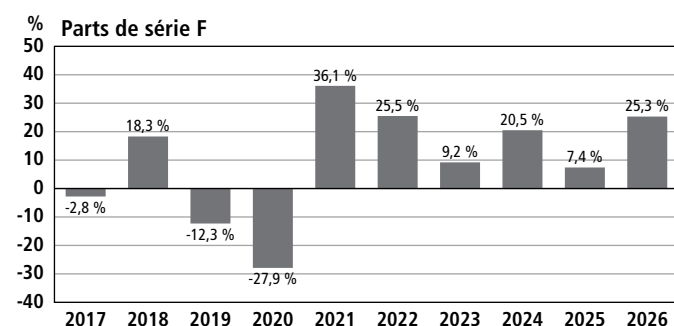
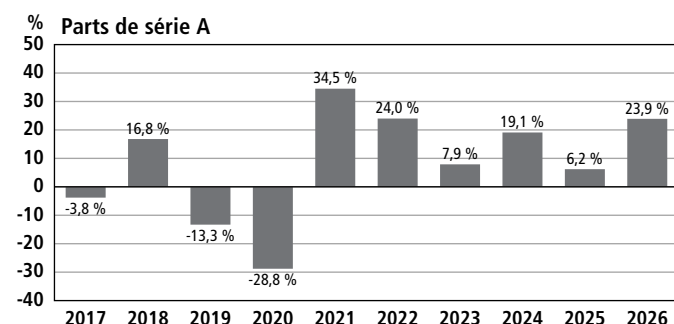
† Services fournis par le gestionnaire, décrits plus haut, sauf la rémunération des courtiers.

Rendement passé

Les rendements passés de chaque série sont présentés ci-dessous; ils ne sont pas nécessairement représentatifs du rendement futur du Fonds. L'information présentée suppose que les distributions effectuées par chaque série du Fonds pour les périodes indiquées ont été réinvesties dans des parts additionnelles de la même série. Cette information ne tient pas compte des frais d'acquisition, de rachat, de distribution, ni d'autres frais optionnels qui auraient fait diminuer les rendements.

Rendements annuels

Les graphiques ci-dessous présentent le rendement pour chaque série du Fonds et la variation du rendement d'un exercice à l'autre. Ils indiquent, sous forme de pourcentage, quelle aurait été la variation, à la hausse ou à la baisse, le dernier jour de chaque exercice, d'un placement effectué le premier jour de l'exercice pour cette série.



Rendements annuels composés

Le tableau ci-dessous des rendements annuels composés compare le rendement de chacune des séries du Fonds avec celui d'un ou de plusieurs indices de référence. Un indice de référence consiste soit en un indice unique, soit en un groupe d'indices. Les rendements du Fonds sont présentés déduction faite des frais de gestion et des charges de toutes les séries, contrairement à la performance des indices de référence, qui ne comportent ni frais ni charges.

		Un an	Trois ans	Cinq ans	Dix ans
Série A	%	23,9	16,1	16,0	6,9
Indice composé S&P/TSX	%	32,9	23,5	14,9	12,8
Indice plafonné de l'énergie S&P/TSX	%	46,1	23,1	26,5	10,9
Série F	%	25,3	17,5	17,3	8,2
Indice composé S&P/TSX	%	32,9	23,5	14,9	12,8
Indice plafonné de l'énergie S&P/TSX	%	46,1	23,1	26,5	10,9
Série FT	%	25,4	17,5	17,3	8,2
Indice composé S&P/TSX	%	32,9	23,5	14,9	12,8
Indice plafonné de l'énergie S&P/TSX	%	46,1	23,1	26,5	10,9
Série G	%	24,0	16,3	16,1	7,1
Indice composé S&P/TSX	%	32,9	23,5	14,9	12,8
Indice plafonné de l'énergie S&P/TSX	%	46,1	23,1	26,5	10,9
Série I	%	26,6	18,7	18,5	9,2
Indice composé S&P/TSX	%	32,9	23,5	14,9	12,8
Indice plafonné de l'énergie S&P/TSX	%	46,1	23,1	26,5	10,9
Série O	%	26,6	18,7	18,5	9,3
Indice composé S&P/TSX	%	32,9	23,5	14,9	12,8
Indice plafonné de l'énergie S&P/TSX	%	46,1	23,1	26,5	10,9
Série T	%	23,8	16,1	15,9	6,9
Indice composé S&P/TSX	%	32,9	23,5	14,9	12,8
Indice plafonné de l'énergie S&P/TSX	%	46,1	23,1	26,5	10,9

Description des indices

Indice plafonné de l'énergie S&P/TSX – Cet indice porte sur le secteur de l'énergie de l'indice composé S&P/TSX.

Indice composé S&P/TSX – Cet indice sectoriel couvrant l'ensemble de l'économie comprend environ 95 % de la capitalisation boursière des sociétés canadiennes inscrites à la Bourse de Toronto.

Une analyse du rendement du Fonds par rapport à celui de son ou de ses indice(s) de référence est présentée à la rubrique « Résultats d'exploitation » du présent rapport.

Aperçu des titres en portefeuille

Le présent aperçu des titres en portefeuille peut varier en raison des opérations en cours d'exécution. Des mises à jour trimestrielles peuvent être obtenues gratuitement en composant le 1-800-268-8186 ou en consultant notre site Web à l'adresse www.dynamique.ca dans les 60 jours suivant la clôture de chaque trimestre, sauf pour les données au 30 juin, date de clôture d'exercice du Fonds, lesquelles sont disponibles dans les 90 jours suivant cette date.

Par catégorie d'actif	% de la valeur liquidative
Actions	95,4
Trésorerie et instruments à court terme (découvert bancaire)	5,2
Autres éléments d'actif (de passif) net	-0,6

Par pays / région ¹⁾	% de la valeur liquidative
Canada	53,4
États-Unis	27,4
France	5,9
Trésorerie et instruments à court terme (découvert bancaire)	5,2
Italie	4,4
Pays-Bas	4,3

Par secteur ¹⁾²⁾	% de la valeur liquidative
Énergie	95,4
Trésorerie et instruments à court terme (découvert bancaire)	5,2

Principaux titres en portefeuille*	% de la valeur liquidative
Williams Companies, Inc. (The)	6,8
Enbridge Inc.	6,2
Whitecap Resources Inc.	6,1
TotalEnergies SE	5,9
Keyera Corp.	5,7
Suncor Énergie Inc.	5,3
Canadian Natural Resources Limited	5,3
Trésorerie et instruments à court terme (découvert bancaire)	5,2
Corporation TC Énergie	5,2
Freehold Royalties Ltd.	5,1
Cenovus Energy Inc.	5,0
Exxon Mobil Corporation	4,8
ENI Spa, CAAE parrainé	4,4
Shell PLC, CAAE	4,3
Viper Energy, Inc.	4,1
Cheniere Energy, Inc.	3,4
Kinder Morgan, Inc.	3,3
Pembina Pipeline Corporation	3,2
Ovintiv Inc.	3,1
PrairieSky Royalty Ltd.	2,3
Topaz Energy Corp.	2,0
Tourmaline Oil Corp.	2,0
Schlumberger Limited	1,9

1) Compte non tenu des autres éléments d'actif (de passif) net et des instruments dérivés.

2) Compte non tenu des obligations et des débiteures.

* La législation en valeurs mobilières exige que les 25 principaux placements du Fonds soient présentés; toutefois, le Fonds détient actuellement moins de 25 placements.